

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ÉTANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2024 - 08

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Marie-Hélène CASTELL _ Rosemary DROUILLOT _ Sylvie SAMTMANN _ Sara TOURNE.

MS. Modeste BOSQUE _ Giles CASAS _ Michel CRETON _ Jean-François FABRE – Rodolphe LAFFONT _ Gérard NOLLEVALLE _ Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Thierry DEL POSO _ Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU – Robert OLIVE _ Louis SALA _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MME. Maya LESNÉ.

MS. Philippe BRETEAU _ Philippe LEMAIGRE.

CC ACVI : MMES. Maria CABRERA _ Annie PEZIN.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Alexandra MAILLOCHAUD _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Jean-Pierre LEROY _ Jean-Charles MORICONI _ Louis PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Christophe MANAS _ René WALLEZ.

CC Aspres : MMES. Céline DAVESA _ Annie LELAURAIN.

MS. Rémy ATTARD _ Patrick BELLEGARDE _ Luc DEVEZE.

CC ACVI : M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Jean-Pierre LEROY donne pouvoir à Rodolphe LAFFONT.

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG donne pouvoir à Robert OLIVE.

CC Aspres : MME Céline DAVESA donne pouvoir à Maya LESNÉ.

Assistaient également à la séance :

MMES. Élodie DUSSAUSOIS _ Morgane BOISRAMÉ _ Céline FAJON-HERVIOU _ Isabelle PERRÉE _ Christelle PLAGES.

MS. Christian DISLAIR _ Marc GIMBERNAT _ François-Xavier HALLÉ _ Stéphane LECOQ _ Roland MIVIÈRE _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Validation du Programme d'Etudes Préalable (PEP) au PAPI 2024/2026

Dossier présenté par François RALLO – Président

Le comité syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Président fait part au conseil syndical qu'avec la prise de compétence GEMAPI, le SMBVR mène une politique globale et cohérente de gestion de bassin versant, se positionnant ainsi comme acteur et porteur d'actions en faveur de cette politique de prévention des risques d'inondations et de préservation des milieux aquatiques.

La mise en œuvre du **programme d'études préalables (PEP)** au PAPI permet de poursuivre les actions menées depuis 2012 et de répondre également à un objectif de solidarité financière.

Dans le respect du cahier des charges PAPI 3 de 2023, le programme d'études (**2024-2026**), se compose de **26 actions réparties sur 7 axes** :

- ✓ Axe 0 : « Action de gouvernance »
- ✓ Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- ✓ Axe 2 : « Surveillance, prévision des crues et des inondations »
- ✓ Axe 3 : « Alerte et gestion de cris »
- ✓ Axe 4 : « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme »
- ✓ Axe 5 : « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »
- ✓ Axe 6 : « Ralentissement des écoulements »
- ✓ Axe 7 : « Gestion des ouvrages de protection hydraulique »

Le montant global du programme s'élève à **2,45 Millions €**.

Le tableau ci-après détaille le nombre d'actions et coûts par axe en dissociant la part autofinancée par le SMBVR :

Axe	Nombre d'actions	Coût global	SMBVR	
			Montant	% Part.
Axe 0	3	280 000 €	140 000 €	50%
Axe 1	7	193 000 €	42 600 €* [*]	22%
Axe 2	4	42 000 €	8 400 €	20%
Axe 3	2	95 000 €	20 000 €* [*]	21%
Axe 4	3	0 €	0 €	0%
Axe 5	1	144 000 €	28 800 €	20%
Axe 6	2	900 000 €	660 000 €	73%
Axe 7	4	800 000 €	467 000 €	58%
Total	26	2 454 000 €	1 366 800 €	56%

**Le montant affiché diffère du tableau de synthèse issu du dossier PEP puisque le SMBVR portera les groupements de commandes pour l'élaboration des PCS (FA 3.1) et celle des DICRIM (FA 1.6) mais la part d'autofinancement restera à la charge des communes.*

Malgré la sollicitation auprès des financeurs : Europe, Etat, Région et Département, la participation du SMBVR en tant que porteur de projet est supérieure à 50% du plan de financement.

Outre les travaux d'aménagements hydrauliques et de ralentissement des écoulements (*les axes 6 et 7 du PEP représentent 70% du montant global*), ce programme souhaite poursuivre l'effort sur la culture du risque et la réduction de vulnérabilité des biens et des personnes situées en zone inondable.

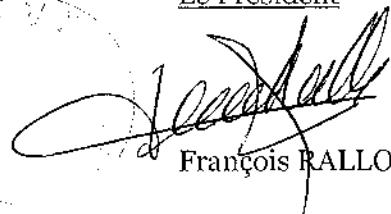
Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Programme d'Études Préalables au PAPI dans son intégralité ;
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions pour les actions définie ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président



François RALLO

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 066-200044147-20240227-DELIB202408-DE